

**ÉTATS FINANCIERS**  
de la  
**FONDATION CANADIENNE POUR L'AUDIT ET LA RESPONSABILISATION/  
CANADIAN AUDIT AND ACCOUNTABILITY FOUNDATION**  
Pour l'exercice clos le  
**31 MARS 2024**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de la

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AUDIT ET LA RESPONSABILISATION/  
CANADIAN AUDIT AND ACCOUNTABILITY FOUNDATION**

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation/Canadian Audit and Accountability Foundation (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états des résultats et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance  
à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

## *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Welch LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
25 juin 2024.

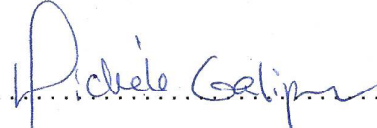
**FONDATION CANADIENNE POUR L'AUDIT ET LA RESPONSABILISATION/  
CANADIAN AUDIT AND ACCOUNTABILITY FOUNDATION**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Trésorerie	301 215 \$	1 125 855 \$
Placements à court terme (note 4)	1 650 000	500 000
Débiteurs	93 276	291 609
TVH à recevoir	54 729	38 522
Charges payées d'avance	<u>68 589</u>	<u>132 429</u>
	<u>2 167 809 \$</u>	<u>2 088 415 \$</u>
<b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer	384 543 \$	472 687 \$
Contributions reportées - programme international (note 5)	637 030	451 326
Produits reportés - cotisations des membres, formation et autres (note 6)	34 945	62 254
Avantages incitatifs à la location	<u>19 420</u>	<u>24 715</u>
	<u>1 075 938</u>	<u>1 010 982</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	<u>1 091 871</u>	<u>1 077 433</u>
	<u>2 167 809 \$</u>	<u>2 088 415 \$</u>

Approuvé par le conseil:

 ..... administrateur

 ..... administrateur

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AUDIT ET LA RESPONSABILISATION/  
CANADIAN AUDIT AND ACCOUNTABILITY FOUNDATION**

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>Produits</b>		
Contributions - programme international (note 5)	2 614 689 \$	2 763 405 \$
Cotisations et contributions des membres (note 6)	697 879	904 890
Audit et perfectionnement professionnel (note 6)	697 849	673 360
Intérêt et autre	155 759	159 239
Autres programmes (note 6)	<u>63 830</u>	<u>56 473</u>
	<u>4 230 006</u>	<u>4 557 367</u>
<b>Charges</b>		
Personnel	2 490 577	2 472 092
Voyage	665 213	734 936
Loyer, services publics et lieux de réunion	436 658	454 165
Services contractuels et professionnels	231 461	160 706
Dépenses de programme	179 857	204 430
Fournitures, équipements et assistance informatiques	46 091	55 026
Traduction	44 582	99 755
Bureau et opérations	42 442	74 612
Dépenses du conseil d'administration	28 908	18 301
Frais bancaires et de cartes de crédit	22 738	18 054
Adhésion et développement professionnel	11 242	5 634
Conférences	9 774	17 782
Assurance	5 835	8 451
Divers	3 657	8 371
Amortissement	-	10 936
Gain/perte de change	<u>(3 467)</u>	<u>(26 055)</u>
	<u>4 215 568</u>	<u>4 317 196</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	14 438	240 171
<b>Actif net non affecté, début de l'exercice</b>	<u>1 077 433</u>	<u>837 262</u>
<b>Actif net non affecté, fin de l'exercice</b>	<u>1 091 871 \$</u>	<u>1 077 433 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AUDIT ET LA RESPONSABILISATION/  
CANADIAN AUDIT AND ACCOUNTABILITY FOUNDATION**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX</b>		
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	14 438 \$	240 171 \$
Ajustement pour :		
Amortissement	-	10 936
	<u>14 438</u>	<u>251 107</u>
Variations du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	198 333	(80 064)
TVH à recevoir	(16 207)	(34 502)
Charges payées d'avance	63 840	(79 674)
Créditeurs et charges à payer	(88 144)	203 893
Contributions reportées - programme international	185 704	(971 753)
Produits reportés - cotisations des membres, formation et autres	(27 309)	25 578
Avantages incitatifs à la location	(5 295)	(5 297)
	<u>325 360</u>	<u>(690 712)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Échéance (acquisition) de placements à court terme	<u>(1 150 000)</u>	<u>1 500 000</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	(824 640)	809 288
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>1 125 855</u>	<u>316 567</u>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>301 215 \$</u>	<u>1 125 855 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation/Canadian Audit and Accountability Foundation (la « Fondation ») a été constituée en 1980 par des lettres patentes en vertu des dispositions de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La Fondation a poursuivi ses opérations en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (la « Loi ») le 9 septembre 2014.

Conformément aux statuts de prorogation de la Fondation en vertu de la Loi, l'objectif de la Fondation est de promouvoir et de renforcer l'audit, la surveillance et la responsabilisation du secteur public au Canada et à l'étranger. La Fondation assure l'éducation, la recherche et le renforcement des capacités des auditeurs du secteur public et des comités de surveillance parlementaire, en les aidant à travailler avec d'autres fonctionnaires pour un gouvernement responsable. Les produits et services de la Fondation sont très reconnus, cités et utilisés par les auditeurs, les législateurs et d'autres fonctionnaires au Canada et à l'étranger.

Une importante partie des produits de la Fondation, y compris un apport affecté aux charges générales, provient d'Affaires mondiales Canada (« AMC »). De plus, la Fondation tire environ 33 % de ses cotisations et contributions d'un seul membre. Afin de maintenir son niveau actuel d'opérations, la Fondation doit maintenir ces sources de revenus.

La Fondation a été organisée et est exploitée aux fins décrites ci-dessus et, de ce fait, n'est pas imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### *Méthode comptable*

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

### *Constatation des produits*

La Fondation utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés d'origine externe sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'intérêts grevés d'une affectation d'origine externe, le cas échéant, sont initialement reportés et ensuite comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées.

La Fondation établit les cotisations de ses membres sur une base annuelle, lesquelles sont comptabilisées en tant que produits pour l'année à laquelle les cotisations se rapportent.

Les produits liés au perfectionnement professionnel sont constatés dans l'exercice au cours duquel les biens et les services sont rendus ou vendus.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES** - suite

*Coûts de développement*

La Fondation crée des produits éducatifs et publie des rapports de recherche aux fins décrites à la note 1. Les frais facturés pour l'utilisation de ces rapports sont généralement établis de manière à recouvrir les coûts directs. Les frais de développement connexes sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

*Instruments financiers*

Les instruments financiers de la Fondation sont initialement inscrits à la juste valeur ajustée des frais de transaction. Les instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer. La trésorerie est ultérieurement comptabilisée à la juste valeur. Les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti.

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction dans les opérations dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

*Apports de biens et services*

Les membres et autres contributeurs consacrent beaucoup de temps et prennent en charge les coûts liés à certaines activités de la Fondation. Ces services sont utilisés dans l'exercice normal des activités de la Fondation, mais, dans certain cas, leur juste valeur et leur exhaustivité ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable. Puisqu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

*Avantages incitatifs à la location*

Les avantages incitatifs à la location, tels que le loyer gratuit, sont reportés et amortis sur la durée du bail. L'amortissement annuel est comptabilisé en diminution de la charge de location.

*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction. Les ajustements sont comptabilisés aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

Les estimations importantes comprennent les hypothèses utilisées pour estimer la recouvrabilité des débiteurs et l'estimation des provisions pour les charges à payer.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers exposent la Fondation à divers risques. L'analyse qui suit donne un aperçu des concentrations de risques auxquels celle-ci peut être soumise.

La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

*Risque de crédit*

La Fondation est exposée à un risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne respectent pas leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit maximal de la Fondation est la somme de la valeur comptable de la trésorerie, des placements et des débiteurs. La trésorerie et les placements de la Fondation sont déposées auprès d'une banque à charte canadienne et donc, la direction juge que le risque rattaché à ces instruments financiers est minime. Les soldes des débiteurs sont gérés et analysés de façon continue. Par conséquent, la direction juge que tous les débiteurs à la fin de l'exercice sont récupérables et n'a pas jugé nécessaire d'inscrire une provision pour mauvaises créances.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation répond à ses besoins de liquidité en établissant des budgets et des projections de flux de trésorerie futurs pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la volatilité des marchés. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix-autre.

i) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Les instruments financiers de la Fondation sont libellés en dollars canadiens. Par conséquent, la Fondation n'est pas exposée aux fluctuations des taux de change sur ces instruments financiers. Toutefois, la Fondation engage des dépenses en devises liées à ses activités internationales et est donc exposée aux fluctuations des taux de change sur ses dépenses futures. La trésorerie comprend 91 750 \$ (2023 - 44 853 \$) initialement libellé en dollars américains.

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation estime qu'elle n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt significatif sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Toutefois, la Fondation détient des instruments financiers à taux variable, soit ses soldes de trésorerie, qui sont exposés au risque de taux d'intérêt.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

3. INSTRUMENTS FINANCIERS - Cont'd.

*Risque de marché - suite*

iii) *Risque de prix-autre*

Le risque de prix-autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations dans les prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Puisque la Fondation ne détient pas de titres cotés en bourse, elle n'est pas exposée au risque de prix-autre.

*Changements dans l'analyse des risques*

Il n'y a pas eu des changements importants dans les niveaux d'exposition aux risques de la Fondation depuis l'exercice précédent.

4. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme se composent de :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
CPG encaissable - 1,25%, échu en avril 2023	-	\$ 500 000
CPG encaissable - 5,20%, échéant en janvier 2025	1 000 000	-
CPG encaissable - 4,95%, échéant en janvier 2025	400 000	-
CPG encaissable - 4,95%, échéant en janvier 2025	<u>250 000</u>	<u>-</u>
	<u>1 650 000</u>	\$ <u>500 000</u>

5. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - PROGRAMME INTERNATIONAL

Les coûts du programme international sont financés par Affaires mondiales Canada ("AMC") avec des apports de biens et de services d'experts canadiens du Bureau du vérificateur général du Canada, des bureaux d'audit provinciaux, de la Fondation, des bureaux d'audit municipaux, des parlementaires et des Canadiens. AMC paie les coûts directs associés au programme et contribue aux charges générales de la Fondation.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début de l'exercice	451 326	\$ 1 423 079
Avances versées par AMC	<u>2 800 393</u>	<u>1 791 652</u>
	3 251 719	3 214 731
Produits constatés représentant les charges pour l'exercice incluant la contribution versée aux charges générales	<u>(2 614 689)</u>	<u>(2 763 405)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>637 030</u>	\$ <u>451 326</u>

Une entente avec AMC a été signée le 29 mars 2018 et prévoit un financement total de 14 950 000 \$ jusqu'au 31 mars 2025.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AUDIT ET LA RESPONSABILISATION/  
CANADIAN AUDIT AND ACCOUNTABILITY FOUNDATION**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

**6. PRODUITS REPORTÉS - COTISATIONS DES MEMBRES, FORMATION ET AUTRES**

Les produits reportés - cotisations des membres, formation et autres sont établis comme suit :

	<u>Formation</u>	Cotisations des <u>membres</u>	<u>Autres</u>	2024 <u>Total</u>	2023 <u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	26 418 \$	35 836 \$	- \$	62 254 \$	36 676 \$
Avances reçues	678 944	689 475	63 830	1 432 249	1 660 301
Produits constatés	<u>(697 879)</u>	<u>(697 849)</u>	<u>(63 830)</u>	<u>(1 459 558)</u>	<u>(1 634 723)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 483 \$</u>	<u>27 462 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>34 945 \$</u>	<u>62 254 \$</u>

**7. ENGAGEMENTS**

La Fondation s'est engagée à effectuer des paiements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour des locaux jusqu'au 30 novembre 2027. Les loyers minimums exigibles jusqu'à la date d'échéance du bail sont les suivants :

2025	72 406 \$
2026	75 361
2027	75 361
2028	50 240